

Panorama de la Guyane : Un territoire de défis

LE PLUS VASTE DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Chef-lieu	Cayenne
Superficie	83 846 km ² (16 % du territoire national, équivalant à la surface du Portugal)
Situation géographique	Nord-est du continent sud-américain, limitrophe du Brésil et du Suriname, Paris à 7 000 km
Langues parlées	Français, créole, langues amérindiennes et bushinengués
Monnaie	Euro
Statut	Collectivité territoriale unique et région ultrapériphérique européenne (RUP)
Rang mondial IDH (2010, estimation AFD)	73
Représentation nationale	2 députés, 2 sénateurs, 1 représentant au Conseil économique, social et environnemental
Représentation de l'État	Préfet, sous préfet de Saint-Laurent-du-Maroni, sous-préfet pour les communes de l'intérieur

580 km de frontières avec le Brésil et 520 km avec le Suriname

La Guyane se situe au nord-est du continent sud-américain, et s'intègre dans le plateau des Guyanes, qui s'étend du sud du Venezuela au nord-est du Brésil. D'une superficie de 83 846 km², la Guyane constitue le plus vaste des départements français d'outre-mer (16 % du territoire de l'Hexagone), équivalent à la superficie du Portugal ou de l'Autriche. La Guyane est bordée au nord par l'océan Atlantique sur 320 km environ et dispose d'une Zone économique exclusive de 126 000 km².

À l'ouest se situe le Suriname avec 520 km de frontière commune sur le fleuve Maroni et enfin, au sud et à l'est, le Brésil avec lequel elle partage 580 km de frontière. La Guyane est recouverte à 96 % par la forêt amazonienne, qui est sillonnée de rivières, de fleuves et de rapides.

Dans les années 1990 et à nouveau dans la période actuelle, la Guyane, territoire français intégré à l'Union européenne, devient un pôle d'attraction, attirant vers lui des courants migratoires en provenance notamment du Suriname, du Brésil, du Guyana ou encore d'Haïti.

Une Collectivité territoriale unique depuis 2015

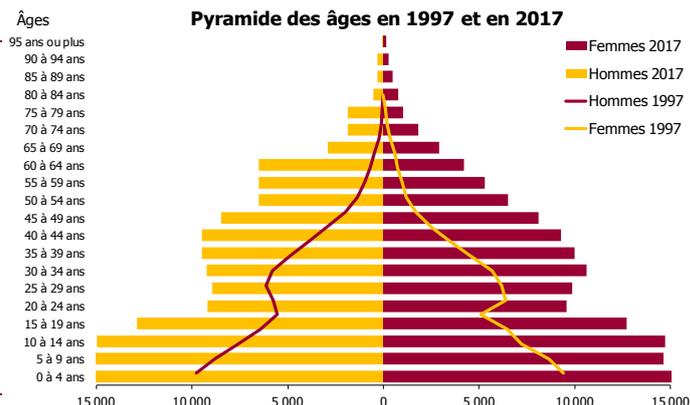
Le cadre institutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003. Les départements et régions d'outre-mer sont régis par le principe de l'identité législative qui prévoit l'application de plein droit des textes nationaux aux collectivités d'outre-mer placées sous le régime de l'article 73 de la Constitution, et permet des adaptations « tenant aux caractéristiques et contraintes particulières » de ces collectivités.

En outre, la Guyane est, comme les autres DOM, une région ultrapériphérique (RUP) de l'Union européenne, ce qui implique l'applicabilité du droit communautaire et lui permet de bénéficier des fonds structurels.

À la suite du référendum du 10 janvier 2010, la Collectivité territoriale unique, se substituant au département et à la région, a vu le jour en décembre 2015 avec la première élection des conseillers territoriaux de l'Assemblée unique de Guyane.

LE DÉFI DE LA DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE

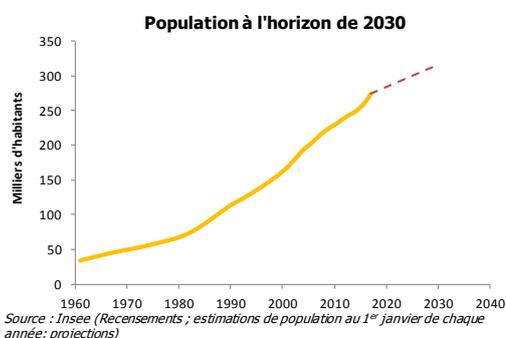
Indicateurs démographiques	Guyane	France (1)
Population (milliers, millions pour la France, au 01/01/2017) ^(e)	274,1	67,2
Part des moins de 20 ans (en %, 2017) ^(e)	42,3	24,4
Part des 20 - 59 ans (en %, 2017) ^(e)	49,4	50,0
Part des 60 ans et plus (en %, 2017) ^(e)	8,3	25,6
Densité de population (hab./km ² , au 01/01/2017) ^(e)	3,3	118,8 (2)
Taux croissance annuelle moy. de la pop. (%, 2005-2015)	2,6	0,46 (3)
Taux de natalité (pour 1 000 habitants, 2016)	26,9	11,2
Taux de mortalité (pour 1 000 habitants, 2016)	3,3	9,1
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances, 2016)	9,3	3,9
Indice conjoncturel de fécondité (2016)	3,6	1,88
Espérance de vie des femmes à la naissance (années, 2016)	82,0	85,3
Espérance de vie des hommes à la naissance (années, 2016)	76,5	79,5



(1) Bilan démographique de l'Insee 2017; (2) Métropole 2015; (3) Entre 2011 et 2016, (e) Estimation.
Source : Insee

Source : Insee (État civil)

Une population très jeune qui double tous les 20 ans



Source : Insee (Recensements ; estimations de population au 1^{er} janvier de chaque année ; projections)

Entre 2007 et 2017, la population guyanaise a **progressé en moyenne de 2,6 % par an**, soit un rythme nettement plus rapide qu'au niveau national (0,5 %).

Ce dynamisme démographique est essentiellement porté par les communes de l'Ouest guyanais et notamment Saint-Laurent-du-Maroni. Les moins de **20 ans représentent 42 % des habitants**, contre 25 % en France métropolitaine.

La croissance de la population s'explique notamment par un taux de fécondité élevé (3,5 enfants par femme en Guyane contre 2 en moyenne en métropole), et par les flux migratoires.

Un pôle d'immigration régional...

Selon l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, en 2017, la Guyane a recueilli 5 285 demandes d'asile et a concentré près de 84 % des premières demandes faites dans les DFA et à Mayotte. Depuis 2014, ces demandes ont plus que quadruplé en Guyane (moins de 1 000 dossiers en 2014), et sont aujourd'hui formulées à 89 % par des ressortissants haïtiens. En 2017, 97 % des usagers faisant une demande de titre de séjour sont entrés sans visa, et 27 % des demandes sont fondées au motif que leur enfant est né en France.

À côté de cette immigration légale, un rapport du Sénat¹ estimait qu'« entre 30 000 et 35 000 étrangers seraient en situation irrégulière en Guyane, ce qui représenterait de 20 % à 25 % de la population de ce département » en 2006. En 2017, 8 422 étrangers en situation irrégulière ont été interpellés (contre 8 419 en 2016), et sur les demandes d'asile, moins de 5 % ont été acceptées.

... dans lequel les inégalités sont fortes et progressent

L'Insee relève que plus de 60 000 personnes (30 % des habitants) vivent sous le seuil de pauvreté en 2011. Les plus démunis sont dépendants des prestations sociales qui constituent 68 % de leurs revenus. Ainsi, en 2013, la Caisse d'Allocations familiales a versé plus de 144 millions d'euros à 24 000 foyers.

Les 20 % les plus pauvres cumulent 3,3 % des revenus en Guyane, alors que les 20 % les plus riches perçoivent plus de la moitié des revenus. Le taux de pauvreté et les inégalités s'accroissent nécessitant un accompagnement financier des ménages les plus modestes pour leur permettre d'assurer leurs besoins élémentaires (logement et alimentation)².

Au surplus, en 2011, 20 % de la population guyanaise souffre d'illettrisme (trois fois plus qu'en France métropolitaine)³, et deux Guyanais sur cinq âgés de 16 à 65 ans rencontrent de graves difficultés face aux fondamentaux de l'écrit. Une personne sur cinq cumule des difficultés à l'écrit, à l'oral et en calcul. Parmi ces personnes en difficultés, les femmes et les personnes âgées sont les plus touchées.

Les chiffres clés de l'immigration

	2015	2016	2017
Demandes d'asile	2 732	5 337	5 285
Titres de séjour accordés	22 500	19 500	14 000
dont renouvellement	19 000	17 500	12 300
Titres de séjour refusés	1 900	1 700	1 950
Reconduites à la frontière	5300	4600	4778

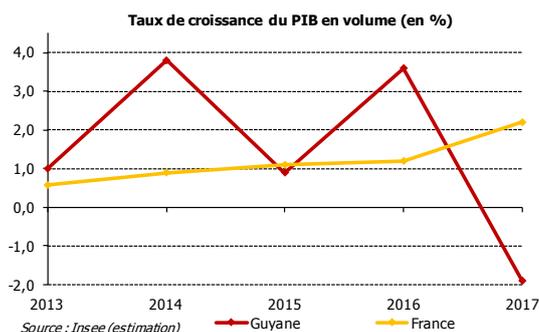
Source : Préfecture

¹ Élaboré en 2006 dans le cadre de l'étude du Projet de loi relatif à l'immigration et à l'intégration, <https://www.senat.fr/rap/I05-371-1/I05-371-1.html>

² Insee Dossier Guyane, n° 4 mai 2017, Familles de Guyane : prestations et action sociale en soutien d'importants besoins.

³ Insee, Premiers Résultats, n° 97 novembre 2013, Enquête information et vie quotidienne, lire, écrire, compter : des savoirs fragiles en Guyane.

UNE ÉCONOMIE EN CROISSANCE MARQUÉE PAR UN CHÔMAGE ÉLEVÉ...



En volume, de **2013 à 2017, le PIB guyanais a progressé de 1,6 %** en moyenne par an, contre 1,3 % par an au niveau national. Cette croissance ne permet pas de rattraper le retard de développement de la Guyane par rapport aux Antilles et à la métropole.

En 2017, suite aux mouvements sociaux le PIB guyanais a reculé de 1,9 % et le PIB par habitant (en euros courants) s'élève désormais à 15 350 euros.

Il représente seulement 45 % du niveau national, soit une baisse de 3,2 points par rapport à 2016.

La consommation des ménages soutient l'économie

La consommation finale des administrations et des ménages est l'un des principaux moteurs de l'économie. La consommation des ménages se maintient tandis que la consommation publique ralentit et ne peut seule soutenir la croissance.

L'emploi progresse, mais moins vite que la démographie

Le **taux de chômage** est structurellement élevé (**22 %** en 2017). Au-delà des 19 000 chômeurs au sens du BIT⁴, l'Insee constate un important « halo » autour du chômage, constitué de presque 25 000 personnes (+13,6 % en un an).

Le taux d'activité (rapport entre les actifs occupés et les chômeurs sur la population) est structurellement faible en Guyane : 52,9 % en 2017 contre 72 % en France hors DOM.

Au regard de la croissance démographique, la création de 2 000 emplois nets par an serait nécessaire pour maintenir le taux de chômage au niveau actuel⁵. Or, sur ces dernières années, toutes les intentions d'embauches ne parviennent pas à se concrétiser, principalement et paradoxalement, faute de candidatures ou de profils adaptés.

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Projets de recrutement	5 777	5 538	6 071	4 978	5 701
Difficultés à recruter	40%	38%	30%	31%	30%
Recrutements effectués	nd	nd	3 460	3 086	-

Source : Enquête pôle emploi BMO

Emploi	2007	2017	17/07 ⁽¹⁾
Emploi total	56 700	64 100	1,2%
Emploi non salarié	10 000	10 000	0,0%
Emploi salarié	46 700	54 100	1,5%
Agriculture	1 700	2 800	5,1%
Industrie	5 300	4 000	-2,8%
BTP	4 200	5 200	2,2%
Tertiaire marchand	19 700	15 600	-2,3%
Tertiaire non marchand	25 800	35 000	3,1%
Autre	-	1 500	-
Population des 15 ans et plus :	130 000	157 000	1,9%
- Emploi	56 700	64 100	1,2%
- Recherche d'emploi	12 800	22 000	5,6%
Chômage	12 800	19 000	4,0%
Recherche d'emploi mais indisponible	n.d	3 000	-
- Pas de recherche d'emploi	60 500	71 000	1,6%
Souhaitant travailler	11 200	22 000	7,0%
Élèves, étudiants, retraités, préretraités	21 100	49 000	-
Autres	28 200	-	-

Source : Insee (1) Évolution en moyenne par an

Une meilleure **adéquation entre la demande d'emploi et l'offre d'emploi** est donc décisive pour répondre au défi du chômage en Guyane. Elle pourrait s'améliorer en renforçant la formation scolaire et professionnelle, l'attractivité des emplois, et l'adaptabilité des demandeurs d'emploi au marché.

Une balance commerciale structurellement déficitaire

Les besoins en biens de consommation, ainsi que ceux du secteur spatial en biens d'équipement à haute valeur ajoutée, dans un contexte de faiblesse du tissu industriel local, se traduisent par un déséquilibre structurel de la balance commerciale guyanaise⁶.

En 2017, le **déficit s'élève à 1 237 M€** avec un taux de couverture des échanges avec l'extérieur de 9,7 %. La part des importations de biens dans le PIB est élevée (91,1 % en 2017). Sur 20 ans, le volume total **des importations a augmenté de 183 %**, et de 124 % pour celles en provenance de l'Hexagone, principal fournisseur (notamment avec les importations de matériaux et d'appareils électriques). Celles originaires de l'Union européenne enregistrent un taux de croissance annuel moyen de 8 %.

Les **exportations de biens stagnent** autour de 130 M€. La France hexagonale reste en 2017 le principal client de la Guyane, captant 50,8 % de ses exportations (soit 67,9 M€, principalement de l'or à hauteur de 46,5 M€), viennent ensuite les pays d'Europe (16,1 %). Les DFA représentent 13,9 % des exportations.

Importations et exportations en 2017 (en millions d'euros)	Importations et exportations	
	Importations	Exportations
Biens d'investissements	392,8	47,9
Biens de consommation non durable	378,6	12,1
Biens intermédiaires	350,8	68,6
Énergie	156,6	0,9
Biens de consommation durables	63,4	1,2
Biens hors MIG	28,4	3,1
Total	1370,8	133,7

Source : Douanes

4 Un chômeur au sens BIT est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, être disponible dans les 15 jours, avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

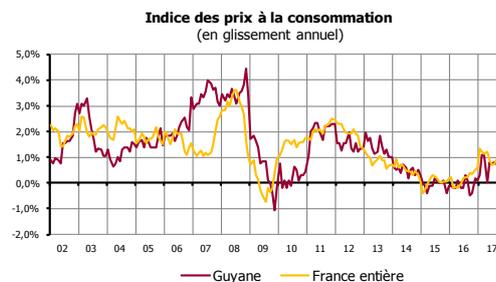
5 Note Insee Analyse Guyane, n° 26, novembre 2017.

6 Les lancements de satellites sont considérés comme des services, ce paragraphe se concentre sur les importations et exportations de biens.

Une inflation faible et corrélée à celle de la métropole

En glissement annuel, l'indice des prix augmente de 1,4 % en 2017, contre 1,2 % en France, se rapprochant ainsi de l'objectif de 2 % fixé par la Banque centrale européenne (BCE).

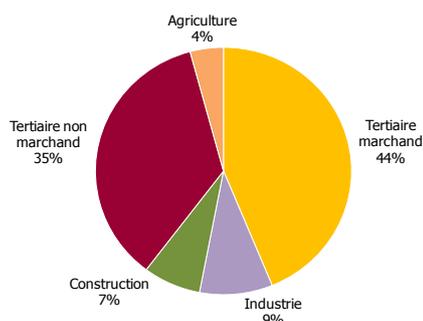
Les services (45,2 %) et les produits manufacturés (29,3 %) sont les principales composantes de l'indice des prix en Guyane.



Source : Insee

... STIMULÉE PAR LE SECTEUR TERTIAIRE MARCHAND ET PUBLIC

Répartition de la valeur ajoutée



Source : Insee, données 2015

Le secteur privé génère de plus en plus de valeur ajoutée par rapport au secteur public.

En effet, en 2015, les services marchands contribuent pour 44 % à la valeur ajoutée suivie par les services non marchands (35 %, contre 38 % en 2010). En France en 2015, la part des services non marchands dans la création de valeurs est de 23 %.

Toutefois, même si la part du secteur public recule, il reste très important dans le paysage économique guyanais notamment au travers des commandes publiques qui fournissent une part importante de l'activité des entreprises privées.

En 2015, 13 423 entreprises ont été enregistrées, contre 7 448 entreprises en 2004, soit un TCAM⁷ de 5,5 % (contre 4,1 % en moyenne nationale).

Principaux indicateurs sectoriels	2010			2017			17/10 ⁽¹⁾		
	2010	2017	17/10 ⁽¹⁾	2010	2017	17/10 ⁽¹⁾	2010	2017	17/10 ⁽¹⁾
Nombre de tirs de fusées	6	11	9,0%	Prises de crevettes (tonnes)	943	458	-9,8%		
Exportations d'or (tonnes)	1,1	1,4	3,5%	Prises de poissons (tonnes)	4 438	3 843	-2,0%		
Ventes de ciment (hors liants et filler, tonnes)	80 983	79 766	-0,2%	Abattages de porcins et bovins (tonnes)	714	991	4,8%		
Production de rhum (hectolitres d'alcool pur)	2 019	13 366	31,0%	Trafic portuaire (tonnes)	606 770	779 720	3,6%		
Grumes sorties de forêt (mètres cubes)	70 620	68 405	-0,5%	Trafic aérien (nombre de passagers)	423 849	514 720	2,8%		

Sources : Douanes, CCIRG, Ciments guyanais, ONF, Ifremer, Daaf, CCIRG

(1) Évolution moyenne par an (2010 - 2017)

Comme dans l'Hexagone, l'essentiel du tissu entrepreneurial est composé d'entreprises de moins de 10 salariés. Le secteur de la construction est l'un des moteurs de la croissance, et dispose d'un important potentiel de développement en matière de logements sociaux et d'infrastructures publiques.

Le spatial : un secteur-clé dans l'économie guyanaise soumis à concurrence

Le Centre spatial guyanais (CSG) s'est construit en 1965 à Kourou. L'activité spatiale prend rapidement une place importante dans l'économie et la vie guyanaise. Depuis, le CSG est la base opérationnelle des lanceurs Ariane (depuis 1979), Soyouz (depuis 2011) et Vega (depuis 2012). Il s'étend sur environ 700 km² et regroupe l'ensemble des infrastructures de lancement exploitées par Arianespace et ses partenaires (installations de production, de préparation, d'assemblage, etc.).

L'activité spatiale s'organise autour de l'Agence spatiale européenne, la société Arianespace (opérateur de lancements) et le Centre national d'études spatiales. En 2017, Arianespace représentant plus de 50 % des lancements du marché commercial mondial a procédé à 11 lancements (6 Ariane, 2 Soyouz et 3 Vega) et a généré un chiffre d'affaires record de 1,3 Md€.

En 2014, le spatial contribue à hauteur de 15 % de la création de richesses en Guyane contre 28,3 % en 1990⁸. Le recul de la part relative du secteur spatial dans le PIB — alors même que le nombre de lancements de fusées n'a eu de cesse de progresser — est un signe que l'économie guyanaise se développe et se diversifie. Le secteur emploie environ 4 600 personnes (emplois directs, indirects et induits) soit un emploi salarié privé sur six, et verse 280 M€ de rémunérations.

Le secteur génère un peu plus de 28 % de la production en Guyane et consomme environ 27 % des biens intermédiaires (via Arianespace, le CNES, et les forces de sécurité). En outre, le secteur représente 79 % des exportations en biens et services guyanais (en quasi-totalité par Arianespace) et 22 % des recettes de l'octroi de mer.

Sur le marché mondial, l'essor du secteur spatial demeure dépendant de l'action des États qui commanditent des lancements et soutiennent les entreprises privées nationales par des subventions d'exploitation. En outre, l'émergence d'opérateurs privés (comme Space X) rend le marché de plus en plus concurrentiel.

Afin de maintenir la compétitivité des lanceurs européens, le CNES a engagé le projet Ariane 6, nouveau lanceur européen, et contractualisé en 2016 les travaux de construction du nouveau pas de tir dont le coût total du chantier est estimé à 650 millions d'euros, et qui devrait permettre la mise en orbite de satellites dès 2020.

⁷ Le TCAM correspond au taux de croissance annuel moyen.

⁸ Insee Dossier Guyane n° 5 — novembre 2017 : « L'impact du spatial sur l'économie de la Guyane ».

Un fort déficit de logements

Selon l'Insee, en 2014 la Guyane compte **81 392 logements** (dont 14 830 logements sociaux), en augmentation de 16,5 % par rapport à 2009. Les **logements sociaux** représentent **18 %** de l'ensemble des logements. Pour répondre au défi démographique, il faudrait construire entre 4 400 et 5 200 logements par an d'ici à 2040⁹. Or depuis 2011, 1 800 logements sont construits en moyenne par an.

Selon une étude de l'Audeg¹⁰, 80 % de la population serait éligible au logement social alors que la Guyane ne compte que 16 356 logements sociaux en 2016. Le développement du logement social est donc primordial pour faciliter l'accès des ménages à faibles revenus à un logement décent. Ce parc est relativement récent, 44 % des logements ont moins de 20 ans et 71 % moins de 30 ans. La répartition géographique des logements locatifs sociaux est inégale : 63 % sur le territoire de la CAEL (Communauté d'Agglomération du Centre Littoral), 21,7 % sur celui de la CCDS (Communauté de Communes des Savanes) et 13,2 % sur celui de la CCOG (Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais).

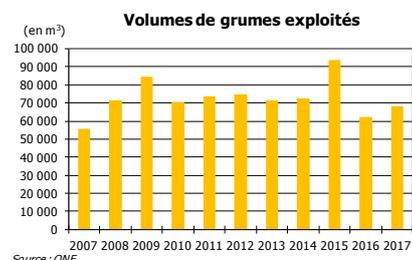
Les infrastructures : des retards structurels conséquents à rattraper

La Guyane dispose de **1 380 km de routes**, dont 507 km de routes nationales. L'axe principal longe le littoral sur près de 450 km, reliant Saint-Laurent-du-Maroni à Saint-Georges aux frontières respectives du Suriname et du Brésil. À cet axe s'ajoutent des routes et pistes annexes desservant les communes les plus isolées. Ce réseau est peu dense et faiblement maillé, et il est confronté à l'augmentation du trafic et à des contraintes naturelles qui restreignent drastiquement son expansion.

Le Conseil Général de l'environnement et du développement durable a évalué à plus de 3 milliards d'euros les dépenses d'infrastructures nécessaires entre 2013 et 2025¹¹. 1,5 milliard d'investissements considérés prioritaires portent sur les réseaux interurbains de la bande littorale, sur des actions à mener sur les schémas multimodaux de déplacements pour les quatre intercommunalités, et sur la desserte des communes isolées et de l'intérieur.

L'activité portuaire génère environ 95 % des échanges import-export. La Guyane dispose d'un port principal Dégrad-des-Cannes et quatre ports de capacité plus réduite : Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni, Matoury, et le vieux port de Cayenne. La faible profondeur des chenaux — entre 6 et 7 m — fait peser des contraintes structurelles pour l'accès des navires et des charges de dragage importantes. Parallèlement, le transport fluvial tient une place particulière en Guyane, car il représente une part notable des échanges et des déplacements (tant intérieurs qu'interrégionaux avec le Brésil et le Suriname). Désenclaver les communes de l'intérieur est essentiel, car l'acheminement des personnes et des biens s'effectue difficilement par voie fluviale, et partiellement par voie aérienne.

Des ressources naturelles abondantes et peu valorisées



Le **secteur forestier** continue d'organiser sa chaîne de valeur, de la sortie des grumes jusqu'à l'exportation, en passant par la transformation et le traitement du bois. En revanche, le volume de grumes exploité évolue peu. La filière bois-énergie présente un potentiel et des atouts considérables avec notamment l'exploitation de la biomasse pour répondre aux besoins énergétiques du département.

Les enjeux de la **filiale pêche** en Guyane sont nombreux. La structuration de la filière doit se réaliser en garantissant à la fois l'intégrité de l'écosystème et la viabilité économique et sociale des différents acteurs. En comparaison avec les pays voisins, la production de la pêche guyanaise est faible et diminue : environ 5 200 tonnes de produits de la mer par an, contre près de 10 fois plus au Suriname et Guyana — à dire d'experts.

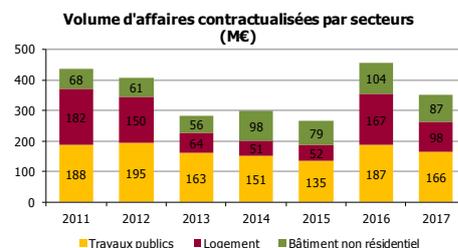
La Guyane possède un **vaste potentiel minier** qui s'étend au-delà de la filière aurifère. Ces gisements sont encore mal identifiés, et n'ont pratiquement pas été exploités à ce jour (un tiers du territoire étant inventorié). Ces dernières années, la production reste stable en Guyane (depuis 2009 entre 1,2 et 1,4 tonne d'or est exportée), mais très faible par rapport au Suriname (entre 10 et 13 tonnes par an). L'orpaillage illégal reste un fléau social et environnemental en Guyane et extrairait d'importants volumes (8 à 10 tonnes par an¹²). Pour tenter de l'éradiquer, plusieurs opérations militaires et de gendarmerie ont été lancées depuis 2004. L'ambitieux projet minier « Montagne d'or », actuellement en recherche d'un consensus politique et social et environnemental, pourrait permettre l'exploitation de 85 tonnes d'or pendant une période de douze ans. La Guyane disposerait également de **ressources en pétrole** et la Collectivité territoriale de Guyane a accordé en mars 2017 une prolongation du permis de recherche de l'entreprise Total pour une durée de 3 ans. En outre, le Préfet a autorisé le 22 octobre 2018 une campagne de 5 forages d'exploration au sein du « permis Guyane Maritime ». Selon le Baromètre 2017 Observ'ER, **le taux de couverture en énergie renouvelable de la consommation électrique guyanaise atteint 61 %** en 2016, dont 86,6 % assurés par les énergies hydrauliques (barrage EDF de Petit Saut).

⁹ Le Logement aujourd'hui et demain en Guyane, Insee, Deal, 2014.

¹⁰ « Le logement social en Guyane : objectifs, occupants et accès », Observatoire de l'habitat, note n 2, janvier 2013, et Atlas 2017, Parc social de Guyane, version publique de mars 2018.

¹¹ Plan global de transports et de déplacements de la Guyane, avril 2013, Conseil Général de l'environnement et du développement.

¹² Collection « La mine en France », Exploitation et Exploitation minière en Guyane, Ministère de l'Économie et des Finances, BRGM, Mine et société, février 2017.



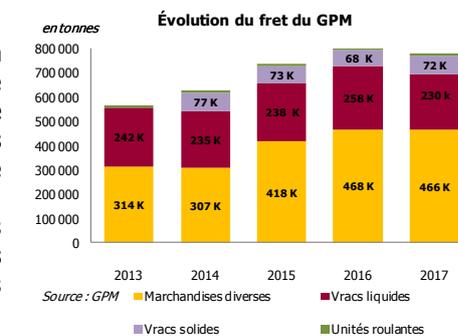
Source : CERC Guyane

Les infrastructures : des retards structurels conséquents à rattraper

La Guyane dispose de **1 380 km de routes**, dont 507 km de routes nationales. L'axe principal longe le littoral sur près de 450 km, reliant Saint-Laurent-du-Maroni à Saint-Georges aux frontières respectives du Suriname et du Brésil. À cet axe s'ajoutent des routes et pistes annexes desservant les communes les plus isolées. Ce réseau est peu dense et faiblement maillé, et il est confronté à l'augmentation du trafic et à des contraintes naturelles qui restreignent drastiquement son expansion.

Le Conseil Général de l'environnement et du développement durable a évalué à plus de 3 milliards d'euros les dépenses d'infrastructures nécessaires entre 2013 et 2025¹¹. 1,5 milliard d'investissements considérés prioritaires portent sur les réseaux interurbains de la bande littorale, sur des actions à mener sur les schémas multimodaux de déplacements pour les quatre intercommunalités, et sur la desserte des communes isolées et de l'intérieur.

L'activité portuaire génère environ 95 % des échanges import-export. La Guyane dispose d'un port principal Dégrad-des-Cannes et quatre ports de capacité plus réduite : Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni, Matoury, et le vieux port de Cayenne. La faible profondeur des chenaux — entre 6 et 7 m — fait peser des contraintes structurelles pour l'accès des navires et des charges de dragage importantes. Parallèlement, le transport fluvial tient une place particulière en Guyane, car il représente une part notable des échanges et des déplacements (tant intérieurs qu'interrégionaux avec le Brésil et le Suriname). Désenclaver les communes de l'intérieur est essentiel, car l'acheminement des personnes et des biens s'effectue difficilement par voie fluviale, et partiellement par voie aérienne.



Le **secteur forestier** continue d'organiser sa chaîne de valeur, de la sortie des grumes jusqu'à l'exportation, en passant par la transformation et le traitement du bois. En revanche, le volume de grumes exploité évolue peu. La filière bois-énergie présente un potentiel et des atouts considérables avec notamment l'exploitation de la biomasse pour répondre aux besoins énergétiques du département.

Les enjeux de la **filiale pêche** en Guyane sont nombreux. La structuration de la filière doit se réaliser en garantissant à la fois l'intégrité de l'écosystème et la viabilité économique et sociale des différents acteurs. En comparaison avec les pays voisins, la production de la pêche guyanaise est faible et diminue : environ 5 200 tonnes de produits de la mer par an, contre près de 10 fois plus au Suriname et Guyana — à dire d'experts.

La Guyane possède un **vaste potentiel minier** qui s'étend au-delà de la filière aurifère. Ces gisements sont encore mal identifiés, et n'ont pratiquement pas été exploités à ce jour (un tiers du territoire étant inventorié). Ces dernières années, la production reste stable en Guyane (depuis 2009 entre 1,2 et 1,4 tonne d'or est exportée), mais très faible par rapport au Suriname (entre 10 et 13 tonnes par an). L'orpaillage illégal reste un fléau social et environnemental en Guyane et extrairait d'importants volumes (8 à 10 tonnes par an¹²). Pour tenter de l'éradiquer, plusieurs opérations militaires et de gendarmerie ont été lancées depuis 2004. L'ambitieux projet minier « Montagne d'or », actuellement en recherche d'un consensus politique et social et environnemental, pourrait permettre l'exploitation de 85 tonnes d'or pendant une période de douze ans. La Guyane disposerait également de **ressources en pétrole** et la Collectivité territoriale de Guyane a accordé en mars 2017 une prolongation du permis de recherche de l'entreprise Total pour une durée de 3 ans. En outre, le Préfet a autorisé le 22 octobre 2018 une campagne de 5 forages d'exploration au sein du « permis Guyane Maritime ». Selon le Baromètre 2017 Observ'ER, **le taux de couverture en énergie renouvelable de la consommation électrique guyanaise atteint 61 %** en 2016, dont 86,6 % assurés par les énergies hydrauliques (barrage EDF de Petit Saut).

⁹ Le Logement aujourd'hui et demain en Guyane, Insee, Deal, 2014.

¹⁰ « Le logement social en Guyane : objectifs, occupants et accès », Observatoire de l'habitat, note n 2, janvier 2013, et Atlas 2017, Parc social de Guyane, version publique de mars 2018.

¹¹ Plan global de transports et de déplacements de la Guyane, avril 2013, Conseil Général de l'environnement et du développement.

¹² Collection « La mine en France », Exploitation et Exploitation minière en Guyane, Ministère de l'Économie et des Finances, BRGM, Mine et société, février 2017.

Des collectivités locales fragiles¹³

En 2017, la Cour des comptes constate que 33 % des collectivités locales sont dans une situation financière saine, 33 % une situation fragile, 11 % dégradée, et 22 % critique. Les difficultés sont liées au poids élevé des charges de personnel (majoration de traitement et sureffectifs), et aux faibles produits des impôts directs locaux (40 % de la moyenne nationale, en raison de l'étroitesse des bases). Pour compenser cette situation, les taux d'imposition communaux sont plus élevés qu'en France hors DOM et progressent plus vite. L'octroi de mer et la taxe spéciale sur les carburants complètent les financements des collectivités et constituent une partie importante des recettes de fonctionnement (22,5 % en 2016 pour la Guyane).

LE FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER PORTE LA CROISSANCE DE L'ENCOURS

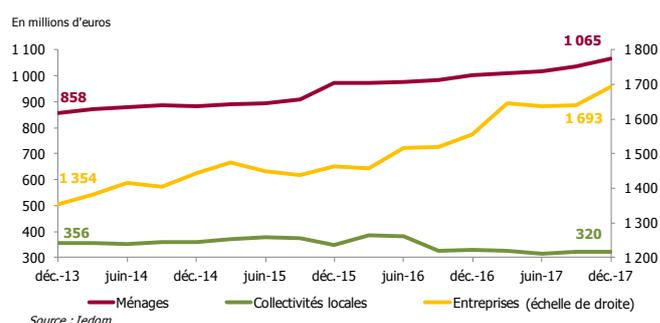
L'économie guyanaise est principalement financée par les 16 établissements de crédit implantés localement (ECIL), qui représentent 91 % de l'encours total de crédits. Celui-ci croît de manière régulière (5,1 % par an en moyenne).

Les crédits aux entreprises représentent 52,4 % des crédits sains, contre 33,0 % pour les ménages et 9,9 % pour les collectivités locales. Sur 10 ans, la croissance des crédits est tirée par les crédits à l'investissement (croissance moyenne annuelle de 8,4 %) ; les prêts immobiliers des entreprises, et par les crédits à l'habitat des ménages (croissance annuelle moyenne de 10,3 %).

Structurellement, le financement du secteur immobilier constitue près de 73,8 % des crédits décaissés à fin 2017. Cet encours finance la construction de logements par les bailleurs sociaux et les grands projets d'infrastructures. En effet, l'activité seule des bailleurs sociaux concentre environ 77,1 % des encours liés à l'immobilier, pour 1 053,4 M€, avec pour principal partenaire financier la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Entre 2013 et 2016, les dépenses totales d'investissement des collectivités locales ont reculé de 39 % (passant de 298 M€ à 180 M€). À fin 2017, l'encours sain de crédits d'investissement aux collectivités locales se porte à 312,5 M€ après une baisse de 4,1 % en moyenne par an depuis fin 2014. La baisse de l'encours en 2017 doit être analysée au regard de la transformation par l'État d'un prêt de 53 M€ de l'AFD et la CDC à la Collectivité territoriale de Guyane en subvention exceptionnelle d'équilibre. Sans cette transformation, l'encours total aurait progressé de +13,2 %. La Guyane demeure la région d'outre-mer avec le taux de créances douteuses brutes des ECIL le plus faible (3,0 %, contre 6,0 % en Martinique, et 5,1 % en Guadeloupe). Cette situation résulte notamment du poids des bailleurs sociaux dans l'encours.

Évolution de l'encours sain de crédits des principaux agents



Source : Iedom

UNE DYNAMIQUE EXIGEANTE ASSISE SUR LE PLAN D'URGENCE

Au-delà des effets à court terme négatifs sur l'économie, le mouvement social de mars-avril 2017 a débouché sur une prise de conscience collective des besoins en Guyane, et sur l'émergence d'un **Plan d'urgence d'un milliard d'euros**. Ce Plan constitue une puissante impulsion publique visant à construire une trajectoire économique sur le moyen terme en Guyane. Ce Plan « État » mis en œuvre par les collectivités locales (notamment la CTG) permettra de rattraper en partie le retard structurel affectant les infrastructures (par la construction de routes, écoles, etc.), et de soutenir les collectivités locales et les hôpitaux par le versement d'aides financières. En 2018, 80 % des projets du Plan ont été engagés, tels que le doublement RN1, du pont du Larivot, le soutien des projets biomasse et hydroélectricité, et l'inscription dans les programmes pluriannuels d'investissements de la construction des collèges et des lycées. En revanche, la phase de construction de la plupart de ces projets n'est pas encore initiée et un certain temps sera encore nécessaire afin qu'ils se matérialisent.

Ainsi, la capacité des acteurs économiques à mettre en œuvre ces projets sera clé. En effet, les collectivités locales devront fixer un rythme permettant d'alimenter les carnets de commandes des entreprises en répondant aux besoins des populations. Ce rythme devra concilier le temps nécessaire aux entreprises et aux collectivités à mettre en œuvre concrètement les projets et les attentes de la population. À cet égard, la visibilité de la programmation des commandes publiques et de leur réalisation sera un facteur déterminant. Afin que le Plan se traduise de manière pérenne par un taux de croissance et un taux d'emplois plus élevés, il sera également nécessaire que les nouvelles offres d'emploi (dans le secteur du BTP, de l'énergie, du bois, de la pêche) trouvent preneurs parmi les personnes en recherche d'emploi en Guyane.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : M.-A. POUSSIN-DELMAS — Responsable de la rédaction : Y. CARON

Rédacteur : David FARDEL — Éditeur et imprimeur : IEDOM

Achévé d'imprimer : novembre 2018 — Dépôt légal : novembre 2018 — ISSN 1952-9619

¹³ Les finances publiques locales 2017, Cour des Comptes, <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-finances-publiques-locales-2017>